

Délibération n°2022/20

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 715-2 et suivants ;
Vu l'annonce de départ en retraite de Pierre KOCH-Directeur de l'UTT ;
Considérant que le poste de Directeur de l'UTT sera vacant le 1^{er} septembre 2022 ;
Vu le Bulletin Officiel n° 8 du 24 février 2022 actant de la vacance de poste ;
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement.

Objet : Sélection du candidat à la direction de l'UTT - nombre de candidats proposés au Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Considérant qu'à l'issue des auditions de chaque candidat, il appartient au Conseil d'Administration de procéder à l'élection du directeur de l'UTT au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Résultats du premier tour :

- M. Christophe Collet (14 voix)
- M. Farouk Yalaoui (5 voix)
- Mme Caroline Grégoire (3 voix)

Nombre de membres : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 3

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 22

Taux de participation : 100%

La majorité absolue étant atteinte au 1^{er} tour, le 2nd tour n'a donc pas lieu.

Le Conseil d'Administration propose donc M. Christophe Collet pour nomination au poste de Directeur de l'UTT, à la décision du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.



Troyes, le 17 mai 2022
Le président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 17/05/2022

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 17/05/2022